

SAS NAGADA BOWLING

3 Rue Marcel Pagnol,

85300 Challans

Tel : 02.51.93.06.06

Objet : Lots

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que nous allons vous envoyer des parties de bowling gratuites.

**ATTENTION** : Nous vous demandons de bien vouloir faire gagner les parties à une seule personne par famille (ex = pas les 3 parties à une même famille)

Afin de pouvoir avoir un retour de nos offerts, vous voudrez bien **mettre le tampon** de votre organisme au dos de chaque partie gratuite.

Vous trouverez en pièce jointe, un reçu fiscal que vous voudrez bien nous retourner rempli et signé, sans ça, les parties de bowling offertes **ne pourront pas être** acceptées en caisse.

**RENOVEZ LE FORMULAIRE FISCAL AINSI QU'UNE ENVELOPPE TIMBREE  
POUR LE RETOUR A CETTE ADRESSE :**

Bowling de Challans

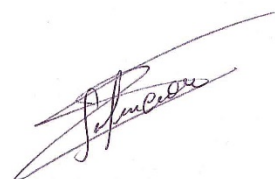
3 Rue marcel Pagnol

85300 Challans

Vous remerciant par avance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Michael Salmeron

Président



### Bénéficiaire des versements

Date de votre événement : .....

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N°..... Rue .....

Code Postal ..... Commune .....

Objet il s'agit de l'objet inscrit dans les statuts de l'association et non l'objet de votre demande:

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ..... publié au Journal officiel du ..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du .....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
- Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autres organismes : .....

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

## Donateur

Nom :

SAS NAGADA BOWLING

Prénoms :

SIRET 83753614300022

Adresse :

3 RUE MARCEL PAGNOL

Code Postal 85300

Commune CHALLANS

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

21.50€

Euros

Somme en toutes lettres : VINGT ET UN EUROS et cinquante centimes

Date du versement ou du don : .....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) :  200 du CGI  238 bis du CGI  978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique  Acte sous seing privé  Déclaration de don manuel  Autres

PARTIES DE BOWLING OFFERTES (VALEURS UNITAIRE 7.50€)

Nature du don :

Numéraire  Titres de sociétés cotés  Autres (4)

PARTIES DE BOWLING OFFERTES (VALEURS UNITAIRE 7.00€)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces  Chèque  Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.

Date et signature